

Champs sur marne, le 23 mai 2024

DECISION n° 2024-075

Le Président de l'Université Gustave Eiffel,

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts,

Vu le décret n° 2019-1567 du 30 décembre 2019 portant diverses dispositions relatives aux fonctionnaires des corps de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux et aux instances de dialogue social de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours externes d'ingénieur d'études à l'Université Gustave Eiffel,

DÉCIDE

Article unique :

La composition du jury du concours externe d'ingénieur d'études n° 2024-IE-CE-01 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Aini HANNACHI	Président	DGDSA
Mme. Néry ANDRIANAIVORAVELONA	Vice-Président	Directeur général des services
M. Erik BESSMANN	Organisation syndicale	Ingénieur de recherche
M. Laurent Christophe	Membre	Ingénieure d'études
Mme. Anne BARBERO	Membre	Attachée de l'administration de l'état

Le Président de l'Université Gustave Eiffel,



Perrine WAJREMEZ
Président et par délégation
du Jury des Concours Externes
Aux Recours de l'Université
de l'Université Gustave Eiffel